

Dématérialisation des bulletins de paie

L'article 5 du décret du 3 août 2016 prévoit la mise à disposition des bulletins de paie sous format électronique.

Un espace numérique sécurisé est à votre disposition :

<http://ensap.gouv.fr>



Vos bulletins de paie y seront stockés après le virement de votre salaire, pendant toute votre carrière et jusqu'à la fin de la cinquième année de votre retraite.

Vous pouvez les consulter et télécharger à tout moment.



ensap.gouv.fr
un site de la Direction générale des Finances publiques
L'espace numérique sécurisé de l'agent public de l'État

Accueil

L'espace numérique sécurisé de l'agent public

J'accède à mon espace sécurisé

Identifiant (N° de sécurité sociale: 15 caractères)

Mot de passe

Attention, après 3 tentatives de connexion infructueuses, l'accès à votre espace sera momentanément bloqué.

Accéder à mon espace

[Mot de passe oublié](#)

Pas encore d'accès ?

Créer mon espace numérique sécurisé

Bienvenue

La Direction Générale des Finances Publiques met à votre disposition un ensemble de services en ligne dans un espace numérique sécurisé.

Attention : si vous êtes éligible au nouveau service de demande de départ à la retraite, vous devez rafraîchir votre écran en utilisant les touches combinées "Ctrl et F5" pour le visualiser.

[Découvrez l'ENSAP en images en visualisant cette vidéo](#)

[Créer et accéder à votre espace facilement : consultez notre vidéo](#)

L'ENSAP vous permet :

- de consulter vos bulletins de paie ou de solde
- de consulter vos attestations fiscales et vos décomptes de rappel éventuels
- de consulter votre compte individuel de retraite et d'en demander la correction
- d'obtenir une simulation de retraite
- de demander votre départ à la retraite
- de suivre l'avancée du traitement de votre dossier

[Plus de détails](#)

Une période de **transition de 6 mois** est installée, pendant laquelle vous recevrez vos bulletins « papier » et vous permet de vous familiariser avec cet espace numérique.

CALENDRIER

- ⇒ Information auprès du personnel **MARS 2019**
- ⇒ Ouverture du service aux agents titulaires **AVRIL 2019**
- ⇒ Ouverture du service aux agents contractuels et Ouvriers d'Etat **JUILLET 2019**
- ⇒ Fin de la diffusion des bulletins de paie sous format papier des titulaires : **OCTOBRE 2019**
- ⇒ Fin de la diffusion des bulletins de paie sous format papier des contractuels et Ouvriers d'Etat : **DECEMBRE 2019**



Toujours à vos côtés !!!

Syndicat National FO des Personnels de Préfecture - BP 646-08 - 75367 PARIS CEDEX 08

01-40-07-62-91 (ou 92 ou 93) fo-prefectures@interieur.gouv.fr <http://www.fo-prefectures.com>

